

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE DE PRÊTS STANDARDISES SUBORDONNÉES IRIS SUD
OFFERTS PAR WATT MATTERS SRL POUR UN MONTANT TOTAL DE 200.000€**

Le présent document a été établi par Watt Matters SRL

***LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR
L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.***

Date de la note d'information : 22/06/2020

***AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON
INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.***

***LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE
GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT***

**Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts,
spécifiques à l'offre concernée**

**Description des principaux risques, spécifiques à l'offre concernée, et de leur effet potentiel sur l'émetteur,
l'éventuel garant, l'éventuel sous-jacent et les investisseurs.**

1.1. Risques liés à l'activité de Watt Matters SRL (WM)

Introduction

WM est un bureau d'études qui développe, finance et exploite des projets de rénovation énergétique pour des copropriétés ou des bâtiments publics situés à Bruxelles.

Dans le cadre de projets de cogénération, combinés ou non à une rénovation globale de chaufferie, les revenus de Watt Matters sont composés d'une partie fixe sous la forme d'une redevance payée par le client bénéficiaire de la nouvelle chaufferie quelle que soit sa consommation et d'une partie variable liée à la vente des certificats verts octroyés relativement au fonctionnement de la cogénération.

Pour les projets photovoltaïques, les revenus de Watt Matters sont essentiellement liés à la vente des certificats verts, et dans une moindre mesure à la vente d'une partie de l'électricité produite.

Certains revenus proviennent aussi du remboursement avec intérêt de fonds mis à disposition par Watt Matters dans le but de cofinancer les travaux d'isolation de ses clients.

Les clients de Watt Matters sont liés contractuellement pendant une période de 10 ans. Les clients sont libres de sortir du contrat le liant à Watt Matters moyennant le paiement d'une indemnité dissuasive correspondant au manque à gagner sur les heures restantes de fonctionnement des installations de cogénération ou photovoltaïques.

Son portefeuille de projets actuel est composé de :

- 18 installations de cogénération au gaz naturel d'une puissance comprise entre 15 et 200 kW_e
- 11 installations photovoltaïques réparties sur 2 sites.

La présente offre a pour but de cofinancer 4 nouvelles installations photovoltaïques sur les toits des différents hôpitaux Iris Sud.

Les risques principaux propres liés au développement, à la construction et à l'exploitation des installations existantes et à venir sont les suivants :

- Risque lié au prix de l'électricité

WM tire une partie de ses revenus de la revente de l'électricité produite aux fournisseurs d'électricité. Le prix n'est pas garanti et dépend des conditions du marché. Une modification significative à la baisse des conditions de marché aurait un impact direct sur les résultats de WM.

- Risque lié au prix des certificats verts (CV)

Le système des CV est un système de soutien à la production d'électricité verte, régi par un arrêté du Gouvernement de Bruxelles-Capitale.

D'une part, les producteurs d'électricité verte ont droit à l'obtention de CV pour leur production.

D'autre part, les fournisseurs d'électricité sont obligés de déclarer annuellement un nombre déterminé de CV. Pour pouvoir satisfaire à leur obligation, ils achètent des CV aux producteurs bruxellois.

Le prix des CV est donc fonction de l'offre et de la demande. Le scénario d'évolution de prix sélectionné par WM est un prix supérieur à 92,5€/CV, confirmé par des contrats de rachat jusqu'en 2025 inclus, puis, par hypothèse, entre 65 et 80 €/CV pour les années suivantes.

Une modification significative à la baisse des conditions de marché à l'issue de cette période aurait un impact direct sur les résultats de WM.

Il existe par ailleurs un risque que la réglementation concernant les certificats verts soit adaptée, ce qui aurait un impact négatif considérable sur la capacité de remboursement de WM.

- Risque crédit relatif aux clients de WM

Pour les projets pour lesquels le client doit s'acquitter d'une redevance en faveur de WM, un défaut de paiement du client pourrait affecter les performances financières de WM et par conséquent, sa capacité de remboursement.

Ce risque est néanmoins mitigé par le fait que le client est soit une association de copropriétaires (et non chaque copropriétaire individuellement) ou des pouvoirs publics, et par la répartition de ces contrats sur plusieurs sites.

- Risques juridiques et fiscaux

Le risque existe que les autorités communales, régionales ou fédérales décident d'augmenter certaines taxes ou d'introduire de nouvelles taxes qui peuvent avoir un effet direct sur les activités de WM.

De même, les activités de WM sont soumises à des lois, règles et règlements spécifiques sujettes à modification. Les coûts engendrés par d'éventuelles modifications pourraient être considérables. De plus, des amendes, des dommages et intérêts et/ou des limitations importantes pourraient être imposées sur les activités si ces règles et réglementations ne sont pas respectées, même involontairement.

- Risque de défauts techniques et technologiques

Il y a un risque que les installations gérées par WM ne fonctionnent pas correctement, en raison de défauts techniques ou technologiques. Dans ce cas, l'électricité produite et les certificats verts octroyés pourront être limités voire nuls. Des assurances pour le bris de machine et des contrats d'exploitation avec obligation de résultats permettent de limiter ce risque sans pour autant l'écarter totalement.

- Risque de restriction de la production

Il y a un risque qu'une ou plusieurs installations soient bridées ou déconnectées du réseau à court ou à long terme en raison des lois et règlements relatifs à la gestion du réseau. Les restrictions peuvent être temporaires ou permanentes. De telles restrictions entraîneraient une perte de production et donc de revenus pour WM.

En cas restriction liée à une action volontaire du client, une indemnité compensatoire est prévue pour WM.

- Risque lié au rayonnement solaire

Le rayonnement solaire détermine dans une large mesure la quantité d'électricité produite par les installations photovoltaïques de WM.

Les plans financiers se basent sur des études de productible elles-mêmes basées sur des statistiques d'ensoleillement passées qui ne constituent pas une garantie sur l'ensoleillement futur.

Une succession de mauvaises années en termes de rayonnement solaire se traduirait par une baisse de revenus pour WM. Il est néanmoins observé que les fluctuations du rayonnement solaire sont minimales d'une année à l'autre en Belgique. Par ailleurs, les revenus liés à l'exploitation des centrales solaires ne représentent qu'une minorité des revenus de WM.

- Risques liés aux parties prenantes

Il est possible qu'un fournisseur, un sous-traitant, un assureur, un client, ou toute autre partie prenante ne respecte pas ses engagements et ne s'acquitte pas de ses obligations.

Il est également possible que, malgré la diligence dans la conclusion des différents accords et contrats relatifs à l'exploitation du parc, des désaccords apparaissent.

Dans de telles situations, tout sera mis en œuvre pour limiter l'impact sur l'exploitation du parc. Néanmoins, cela pourrait affecter les performances financières de WM.

- Assurance et risques non assurés

Un certain nombre d'assurances ont été souscrites pour chaque installation. Cependant, tous les risques liés à l'exploitation des installations ne sont pas assurables. Par exemple, les catastrophes naturelles, les attaques terroristes et les guerres ne sont pas assurables. En outre, l'assurance peut ne pas fournir une couverture complète pour des risques spécifiques. Aussi, l'évolution du marché de l'assurance peut avoir un impact sur le niveau des primes d'assurance et sur l'assurabilité des risques. Cela peut avoir une incidence négative sur la situation financière de WM. Il y a aussi le risque de dommages couverts par l'assurance, mais dont l'étendue serait supérieure à la couverture maximale, ou dont le retard dans le traitement de la réclamation d'assurance conduirait à un retard voire à l'annulation du remboursement.

- Risques liés à l'endettement de Watt Matters

L'endettement de WM s'élevait à 4.427.612,68€ au 31.12.19, soit 83% du total du bilan s'élevant à 5.330.301,65€ soit un ratio de solvabilité de 17%.

Entretemps, 800.000€ ont été empruntés auprès de Belfius Banque pour le projet photovoltaïque HIS, et 392.250€ pour des projets de cogénération. Il en résulte que le ratio de solvabilité s'élèvera à 14% une fois la présente offre clôturée.

Ce ratio d'indépendance financière relativement faible s'explique par les investissements importants qu'ont nécessité la réalisation des différents projets susmentionnés.

Chaque projet a fait l'objet d'un plan financier démontrant sa capacité à rembourser les différentes dettes contractées grâce aux revenus escomptés. Il existe cependant un risque que ces revenus ne soient pas aussi élevés que prévu et que WM ne soit pas en mesure de faire face au remboursement de ses différentes dettes.

1.2. Risques principaux propres à l'instrument de placement offert

- Non liquidité

La revente de la créance est très incertaine. Ecco Nova n'organise pas de marché secondaire. Il appartient aux investisseurs de trouver eux-mêmes un acquéreur le cas échéant. Il n'existe pas de méthode d'évaluation prédéfinie.

Les sommes prêtées sont immobilisées jusqu'au terme du prêt, le remboursement anticipé ne pourra pas être réclamé.

- Absence de garanties

Aucune garantie de quelque sorte que ce soit n'est adossée aux instruments de placement offerts.

- Subordination

Le prêt est subordonné. Il en résulte que les investisseurs ne peuvent réclamer le paiement total ou partiel d'une annuité échue ou des intérêts dus du prêt, ainsi que de toutes autres sommes dont il pourrait être créancier, dans le futur, de quelque chef que ce soit, aussi longtemps que Watt Matters, l'émetteur sera redevable d'une somme échue quelconque en principal, intérêts, commissions ou frais envers "Belfius Banque" du chef d'opérations de crédit actuelles ou futures conclues avec l'émetteur, ou du chef de l'escompte d'effets de commerce dont l'émetteur serait signataire.

1.3. Ces risques peuvent affecter la solvabilité et la liquidité de l'émetteur ce qui expose les investisseurs aux effets potentiels suivants:

- Risque de perte partielle ou totale de capital
- Risque de défaut ou de différé de paiement des intérêts
- Toute hausse des taux d'intérêts pendant la durée d'immobilisation des sommes investies peut entraîner une perte d'opportunité
- Dans l'hypothèse où l'émetteur procède à un remboursement anticipé des sommes prêtées, toute baisse des taux d'intérêts dans l'intervalle peut entraîner une perte d'opportunité et les intérêts non versés constitueraient un manque à gagner

Le rating de risque d'Ecco Nova se trouve en annexe de cette note d'information.

Partie II – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur

1°	Dénomination sociale	Watt Matters																		
	Forme juridique	SRL																		
	Numéro d'entreprise	BE 0641.919.571																		
	Pays d'origine	Belgique																		
	Adresse	Rue de Londres 17 1050 Ixelles																		
	Site internet	https://wattmatters.be																		
2°	Description des activités de l'émetteur	Dans le cadre de projets de cogénération, combinés ou non à une rénovation globale de chaufferie, les revenus de Watt Matters sont composés d'une partie fixe sous la forme d'une redevance payée par le client bénéficiaire de la nouvelle chaufferie quelle que soit sa consommation et d'une partie variable liée à la vente des certificats verts octroyés relativement au fonctionnement de la cogénération. Pour les projets photovoltaïques, les revenus de Watt Matters sont essentiellement liés à la vente des certificats verts, et dans une moindre mesure à la vente d'une partie de l'électricité produite. Certains revenus proviennent aussi du remboursement avec intérêt de fonds mis à disposition par Watt Matters dans le but de cofinancer les travaux d'isolation de ses clients. Les clients de Watt Matters sont liés contractuellement pendant une période de 10 ans. Les clients sont libres de sortir du contrat le liant à Watt Matters moyennant le paiement d'une indemnité dissuasive correspondant au manque à gagner sur les heures restantes de fonctionnement des installations de cogénération ou photovoltaïques.																		
3°	Identité des personnes détenant plus de 5% du capital de l'émetteur et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par ceux-ci	<table> <tr> <th></th><th># actions</th><th>% actions</th></tr> <tr> <td>BEWATT SPRL</td><td>1764</td><td>47,2%</td></tr> <tr> <td>Alexandru NOVINSCHI</td><td>585</td><td>15,7%</td></tr> <tr> <td>WATT YOU WISH</td><td>512</td><td>13,7%</td></tr> <tr> <td>Ismaël DAOUD</td><td>311</td><td>8,3%</td></tr> <tr> <td>Fanny HELLEBAUT</td><td>305</td><td>8,2%</td></tr> </table>		# actions	% actions	BEWATT SPRL	1764	47,2%	Alexandru NOVINSCHI	585	15,7%	WATT YOU WISH	512	13,7%	Ismaël DAOUD	311	8,3%	Fanny HELLEBAUT	305	8,2%
	# actions	% actions																		
BEWATT SPRL	1764	47,2%																		
Alexandru NOVINSCHI	585	15,7%																		
WATT YOU WISH	512	13,7%																		
Ismaël DAOUD	311	8,3%																		
Fanny HELLEBAUT	305	8,2%																		
4°	Concernant les opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires: - la nature et le montant de toutes les opérations concernées qui — considérées	Différents prêts subordonnés ont été octroyés par BEWATT à Watt Matters SRL aux conditions du marché. Le montant total de l'encours s'élevait à 213.094 € au 31/12/2019.																		

	isolément ou dans leur ensemble — sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours; - le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur ; ou une déclaration négative appropriée	Par ailleurs, un prêt subordonné dont l'encours s'élève à 10.080€ a été octroyé par Ismaël Daoud aux conditions du marché.
5°	Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière	BEWATT SPRL , enregistrée à la banque carrefour des entreprises sous le n° BE 0892.258.161 ici représentée par Monsieur Bruno Vanderschueren, Administrateur délégué. Fanny HELLEBAUT , sous le numéro national 761022.214-16, Administratrice déléguée. Ismaël DAOUD sous le numéro national 780614-211-79, Administrateur délégué.
6°	Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la Rémunération des personnes visées au 5°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée	Pour la gérance, 1000 € ont été versés au gérant de l'actionnaire sortant.
7°	Concernant les personnes visées au 5°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée	Les personnes visées au 5° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8°	Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au 3° au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre l'émetteur et les personnes visées au 3° au 5° ou avec d'autres parties liées.
9°	Le cas échéant, identité du commissaire	Néant.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1°	Dans le cas où les comptes d'un ou des deux exercices n'ont pas été audités conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du [...] 2018, la mention suivante : « <i>Les présents comptes annuels relatifs à l'exercice XX n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.</i> »	Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
----	--	--

2°	Déclaration de l'émetteur attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire	La société Watt Matters SRL atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.
3°	Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles	La société Watt Matters SRL déclare que ses capitaux propres s'élèvent à 902.688,97 € et son endettement à 4.427.612,68€ au 31/12/2019. Les dettes sont réparties comme suit : • 2.704.662,34 € de dettes bancaires à plus d'un an garanties ; • 991.513,22 € de dettes subordonnées non garanties ; • 728.562,12€ de dettes à un an au plus. Ces dettes sont réparties comme suit : ○ Dettes bancaires garanties 281.434,07€ ; ○ Dettes financières (établissements de crédit) : 120,98€ ; ○ Dettes subordonnées non garanties 195.861,01€ ; ○ Dettes commerciales : 250.561,06€ ; ○ Dettes fiscales; salariales et sociales : 585€ • 2.875€ de compte de régularisation.
4°	Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée	800.000€ ont été empruntés auprès de Belfius Banque pour le projet photovoltaïque HIS, et 392.250€ pour des projets de cogénération.

C. Identité de l'offreur

1°	Dénomination sociale	Ecco Nova
	Forme juridique	SRL
	Numéro d'entreprise	BE.0649.491.214
	Pays d'origine	Belgique
	Adresse	Clos Chanmurly 13 4000 Liège
	Site internet	www.econova.com
2°	Description des relations éventuelles entre l'offreur et l'émetteur	Ecco Nova est mandatée par l'émetteur pour commercialiser les instruments de placement faisant l'objet de la présente note d'information. Ecco Nova perçoit pour ce faire une commission proportionnelle au montant effectivement levé (success fee).

Partie III - Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1°	Montant maximal pour lequel l'offre est effectuée	200.000 €
2°	Montant minimal pour lequel l'offre est effectuée (seuil de réussite)	150.000 € Si le montant maximal de l'offre n'a pas intégralement été souscrit le 17/07/20, les Investissements déjà versés sur le compte bloqué au nom du Porteur de projet seront remboursés aux investisseurs. Cependant, si la somme de 150.000€ a été réunie, les fonds récoltés seront mis à disposition du Porteur de projet et la campagne sera prolongée jusqu'au 31/07/20.
	Montant minimal de souscription par investisseur	500€
	Montant maximal de souscription par investisseur	5.000 €
3°	Prix total des instruments de placement offerts	Propre à chaque investisseur, entre 500 € et 5.000 € par tranches de 500 € majorés des frais de souscription de 15€ TTC. Le paiement est à réaliser au moment de l'émission de l'instrument de placement. Les instructions de paiement sont envoyées à l'investisseur au moment de sa souscription en ligne. Les fonds sont bloqués sur un compte dédié à la campagne jusqu'à ce que les conditions suspensives reprennent à la partie V soient levées.
4°	Calendrier de l'offre	
	Date d'ouverture de l'offre	19/06/2020 à midi pour les employés HIS. 03/07/2020 à midi pour tous.
	Date de clôture de l'offre	17/07/2020 Toutefois, si le montant total de l'offre n'est pas atteint à cette date mais que le seuil de réussite fixé à 150.000 € est atteint, l'offre sera prolongée jusqu'au 31/07/2020. Enfin, l'offre sera clôturée anticipativement si le montant maximal est atteint avant cette date.
	Date d'émission des instruments de placement	Les instruments de placement sont émis le jour de la souscription de chaque investisseur
5°	Frais à charge de l'investisseur	15€ TVAC. Il s'agit de frais de souscription uniques. Aucun autre frais de gestion ne sera dû.

B. Raisons de l'offre

1° Description de l'utilisation projetée des montants recueillis ;

Un appel d'offre tiers investisseur photovoltaïque a été lancé par les Hôpitaux Iris Sud (HIS), pour 4 sites dont il est emphytéote.

Le groupe R Group a remporté ce marché et s'est engagé à revendre les installations concernées, d'une puissance totale de 1.300kWc, à WM qui s'est engagée à les lui racheter, ceci avec l'accord de HIS.

Le rachat des installations représente un investissement de 1.000.000€ au moment du rachat, et un montant supplémentaire fonction des performances du projet dans le temps.

2° Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ;

L'investissement à financer s'élève à 1.000.000€.

3° le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré.

L'investissement sera financé comme suit :

- 200.000€ de dette subordonnée participative (crowdlending), faisant l'objet de cette note d'information
- 800.000€ de crédit bancaire

Si le montant maximal de l'offre n'est pas atteint, les actionnaires apporteront la somme nécessaire pour compléter le montant collecté.

Partie IV - Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1°	Nature et catégorie des instruments de placement	Contrats de prêt subordonnés standardisés
2°	Devise, dénomination et valeur nominale	Euros, la valeur nominale de chaque souscription est égale au montant prêté par chaque investisseur
3°	Date d'échéance	La dernière annuité sera versée le 01/08/2028.
	Durée de l'instrument de placement	8 ans
	Modalités de remboursement	Le remboursement se fait par annuités constantes payées à terme échu, conformément au tableau d'amortissement ci-dessous et sous réserve d'application de la subordination. Le montant total du prêt et des éventuels intérêts ou la somme restant à payer en cas d'échéances déjà versées, sera exigible par anticipation, immédiatement, notamment en cas de : • Cessation d'activité de l'émetteur, et ce, pour quelque raison que ce soit ; • Dissolution de la structure juridique de l'émetteur ; • Non-respect de l'un des engagements pris par l'émetteur aux termes du contrat ayant une incidence sur sa capacité de remboursement. En cas d'exigibilité anticipée, le Contrat sera résilié automatiquement.
4°	Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Le remboursement du prêt souscrit est subordonné au remboursement des crédits bancaires actuels et futurs. Les différents prêteurs subordonnés sont traités en pari passu, soit sans distinction de rang.
5°	Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement	Il n'existe aucune restriction au libre transfert des instruments de placement. Cependant, Ecco Nova n'organise pas de marché secondaire.

6°	Taux d'intérêt annuel	Le taux d'intérêt brut est fixe et s'élève à 5%. Les intérêts commencent à courir le 01/08/2020 et sont soumis à une période de grâce entre le moment de la souscription et cette date. En cas de retard de remboursement, ce taux sera majoré de 0,5 point sur la période de retard correspondant. Le précompte mobilier s'applique sur les intérêts perçus pour les prêts réalisés par des personnes physiques dont la résidence fiscale est en Belgique. Cette taxe s'élève actuellement à 30 %, est prélevée à la source et est libératoire, cela signifie que l'investisseur ne doit pas la déclarer dans sa déclaration à l'impôt des personnes physiques.
7°	Le cas échéant, politique de dividende	Non applicable.
8°	Dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende	Les intérêts sont payés conformément au tableau d'amortissement ci-dessous, sous réserve d'application de la subordination.
9°	Le cas échéant, négociation des valeurs mobilières sur un MTF	Non applicable

ECHÉANCIER DE REMBOURSEMENT INDICATIF

Montant prêté (exemple)	€ 1 000
Durée (années)	8
Taux	5,00%
Type de remboursement	Annuités constantes payées à terme échu

Échéance	Annuité	Intérêts	Capital remboursé	Solde restant dû
1/08/20				€ 1 000
1/08/21	€ 154,72	€ 50,00	€ 104,72	€ 895,28
1/08/22	€ 154,72	€ 44,76	€ 109,96	€ 785,32
1/08/23	€ 154,72	€ 39,27	€ 115,46	€ 669,86
1/08/24	€ 154,72	€ 33,49	€ 121,23	€ 548,64
1/08/25	€ 154,72	€ 27,43	€ 127,29	€ 421,35
1/08/26	€ 154,72	€ 21,07	€ 133,65	€ 287,69
1/08/27	€ 154,72	€ 14,38	€ 140,34	€ 147,35
1/08/28	€ 154,72	€ 7,37	€ 147,35	€ 0,00
TOTAL	€ 1 237,77	€ 237,77	€ 1 000,00	

Échéancier de remboursement indicatif pour un investissement de 1.000€

Partie V – TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT IMPORTANT ADRESSÉ ORALEMENT OU PAR ÉCRIT À UN OU PLUSIEURS INVESTISSEURS

La présente offre est soumise aux conditions suspensives suivantes :

1. Condition liée au seuil de réussite de la levée de fonds

Si le montant maximal de l'offre n'a pas été atteint le 17/07/2020, les investissements déjà versés sur le compte bloqué au nom de l'émetteur de projet seront remboursés aux investisseurs. Cependant, si la somme de 150.000€ a été réunie, les fonds récoltés seront mis à disposition du Porteur de projet et la campagne sera prolongée jusqu'au 31/07/20.

ANNEXES

Comptes annuels de l'émetteur pour ses deux derniers exercices
Scoring de risque

20	05/07/2019	BE 0641.919.571	17	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19316.00595	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **WATT MATTERS**

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Adresse: Rue de Londres

N°: 17

Boîte:

Code postal: 1050

Commune: Ixelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0641.919.571

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

23-10-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

06-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.1.1, A 6.2, A 6.6, A 6.7, A 7.1, A 7.2, A 8, A 9, A 10, A 11, A 12, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

N°	BE 0641.919.571		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

HELLEBAUT Fanny

Avenue Pénélope 57
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat: 21-12-2017

Fin de mandat: 21-12-2019

Gérant

DAOUD Ismael

Rue Everard 21
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2015

Fin de mandat: 21-12-2019

Gérant

LEBBE Yves

Brabantselaan 396
1600 Sint-Pieters-Leeuw
BELGIQUE

Début de mandat: 21-12-2017

Fin de mandat: 21-12-2019

Gérant

BEWATT SPRL

BE 0892.258.161
Avenue du Vallon 26
1380 Lasne
BELGIQUE

Début de mandat: 21-12-2017

Fin de mandat: 21-12-2019

Gérant

Représenté directement ou indirectement par:

VANDERSCHUEREN Bruno

Avenue du Vallon 26
1380 Lasne
BELGIQUE

N°	BE 0641.919.571		A 2.1
----	-----------------	--	-------

N°	BE 0641.919.571		A 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0641.919.571		A 3.1
----	-----------------	--	-------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	<u>2.729</u>	<u>3.529</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>2.081.589</u>	<u>843.909</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	2.070.429	840.109
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	1.571.223	229.158
Mobilier et matériel roulant		24	4.968	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	10.494	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	483.745	610.950
Immobilisations financières	6.1.3	28	11.160	3.800
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.052.436</u>	<u>845.182</u>
Créances à plus d'un an		29	498.212	385.189
Créances commerciales		290	498.212	385.189
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	308.765	44.994
Créances commerciales		40	213.491	11.704
Autres créances		41	95.274	33.290
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	178.459	413.727
Comptes de régularisation		490/1	67.000	1.273
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.136.755	1.692.620

N°	BE 0641.919.571		A 3.2
----	-----------------	--	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	515.197	413.687
Capital		10	450.500	450.500
Capital souscrit		100	450.500	450.500
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-56.706	-58.761
Subsides en capital		15	121.403	21.948
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	2.621.558	1.278.933
Dettes à plus d'un an	6.3	17	2.188.073	617.891
Dettes financières		170/4	2.188.073	617.891
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	1.341.716	152.174
Autres emprunts		174/0	846.357	465.717
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	426.560	648.692
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	211.436	44.465
Dettes financières		43		363.581
Etablissements de crédit		430/8		363.581
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	215.124	240.646
Fournisseurs		440/4	215.124	240.646
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	6.925	12.350
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.136.755	1.692.620

N°	BE 0641.919.571		A 4
----	-----------------	--	-----

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	153.122	2.411
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	96.084	20.623
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	365	348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	7.675	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	48.998	-18.560
Produits financiers	6.4	75/76B	37.549	2.625
Produits financiers récurrents		75	37.549	2.625
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	10.385	
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	84.492	29.311
Charges financières récurrentes		65	84.492	29.311
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	2.055	-45.247
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	2.055	-45.247
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	2.055	-45.247

N°	BE 0641.919.571		A 5
----	-----------------	--	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-56.706	-58.761
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	2.055	-45.247
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-58.761	-13.514
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-56.706	-58.761
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0641.919.571		A 6.1.2
----	-----------------	--	---------

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	869.307
8169	1.325.606	
8179		
8189		
8199	2.194.912	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	29.198
8279	95.285	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	124.483	
22/27	2.070.429	

N°	BE 0641.919.571		A 6.1.3
----	-----------------	--	---------

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	3.800
8365	7.360	
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	11.160	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
28	11.160	

N°	BE 0641.919.571		A 6.3
----	-----------------	--	-------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
42	211.436
8912	867.509
8913	1.320.564
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	1.476.397
892	1.476.397
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	1.476.397

N°	BE 0641.919.571		A 6.4
----	-----------------	--	-------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL
 Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel
 Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE
Produits non récurrents
 Produits d'exploitation non récurrents
 Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes
 Charges d'exploitation non récurrentes
 Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS
 Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76		
76A		
76B		
66	7.675	
66A	7.675	
66B		
6503		

N°	BE 0641.919.571		A 6.5
----	-----------------	--	-------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	213.491
9201	1.476.397
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

N°	BE 0641.919.571		A 6.5
----	-----------------	--	-------

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS

Exercice

N°	BE 0641.919.571		A 6.8
----	-----------------	--	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

+-----+ + Actifs +-----+	+ Méthode + + L (linéaire) + D (dégressive) + A (autres) +-----+	+ Base + + NR (non + réévaluée) + G (réévaluée) +-----+	+-----+ Taux en % +-----+		+-----+
			Principal	Frais accessoires	
			Min. - Max.	Min. - Max.	
+ 1. Frais d'établissement	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00	+
+ 2. Immobilisations incorporelles ..					+
+ 3. Bâtiments industriels, admini- + stratifs ou commerciaux *					+
+ 4. Installations, machines et + outillage *	L	NR	10.00 - 20.00	10.00 - 20.00	+
+ 5. Matériel roulant *					+
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	20.00 - 33.33	20.00 - 33.33	+
+ 7. Autres immobilisations corp. * ..					+

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

N°	BE 0641.919.571		A 6.8
----	-----------------	--	-------

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

N°	BE 0641.919.571		A 6.9
----	-----------------	--	-------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Les gérants décident de conserver les règles comptables de continuité, entre autres les méthodes d'évaluation, pour les raisons suivantes :

- l'exercice est bénéficiaire et les fonds propres se reconstituent,
- les perspectives de l'exercice en cours sont encourageantes,
- les fonds propres restent suffisants pour l'activité de la société.

La continuité de la société n'est nullement menacée et elle est parfaitement en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de paiement.

20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0641.919.571	P.	U.	D.	A 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **WATT MATTERS**

Forme juridique: **SPRL**

Adresse: **Rue de Londres**

N°: **17**

Code postal: **1050**

Commune: **Ixelles**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise

0641.919.571

DATE **23/10/2018** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)**²

approuvés par l'assemblée générale du

02/06/2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2019

au

31/12/2019

Exercice précédent du

01/01/2018

au

31/12/2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~³ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **21**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2, 6.6, 6.7, 6.9, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)
Fanny HELLEBAUT
Gérante

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

HELLEBAUT Fanny

Avenue Pénélope 57, 1190 Forest, Belgique

Fonction : Gérant

Mandat : 21/12/2017- 21/12/2019

BEWATT SPRL 0892.258.161

Avenue du Vallon 26, 1380 Lasne, Belgique

Fonction : Gérant

Mandat : 21/12/2017- 21/12/2019

Représenté par:

1. VANDERSCHUEREN Bruno

Avenue du Vallon 26 , 1380 Lasne, Belgique

DAOUD Ismael

Rue Everard 21, 1190 Forest, Belgique

Fonction : Gérant

Mandat : 26/10/2015- 21/12/2019

LEBBE Yves

Brabantselaan 396, 1600 Sint-Pieters-Leeuw, Belgique

Fonction : Gérant

Mandat : 21/12/2017- 21/12/2019

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	32.897,01	2.729,42
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.913.370,30	2.081.589,46
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	6.887,90	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	3.894.487,40	2.070.429,46
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	3.041.835,90	1.571.223,34
Mobilier et matériel roulant		24	9.507,59	4.967,51
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	9.295,67	10.493,87
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	833.848,24	483.744,74
Immobilisations financières	6.1.3	28	11.995,00	11.160,00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.384.034,34	1.052.436,31
Créances à plus d'un an		29	543.218,50	498.211,87
Créances commerciales		290	543.218,50	498.211,87
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	473.962,22	308.765,42
Créances commerciales		40	374.616,74	213.491,32
Autres créances		41	99.345,48	95.274,10
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	361.261,63	178.458,69
Comptes de régularisation		490/1	5.591,99	67.000,33
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	5.330.301,65	3.136.755,19

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	<u>902.688,97</u>	<u>515.197,30</u>
Capital	10	750.700,00	450.500,00
Capital souscrit	100	750.700,00	450.500,00
Capital non appelé ⁴	101		
Primes d'émission	11		
Plus-values de réévaluation	12		
Réserves	13	1.696,93	
Réserve légale	130	1.696,93	
Réserves indisponibles	131		
Pour actions propres	1310		
Autres	1311		
Réserves immunisées	132		
Réserves disponibles	133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)	14	32.241,59	-56.706,08
Subsides en capital	15	118.050,45	121.403,38
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16	<u> </u>	<u> </u>
Provisions pour risques et charges	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
Impôts différés	168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	4.427.612,68	2.621.557,89
Dettes à plus d'un an	6.3	17	3.696.175,56	2.188.072,81
Dettes financières		170/4	3.696.175,56	2.188.072,81
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées.....		172/3	2.704.662,34	1.341.716,19
Autres emprunts		174/0	991.513,22	846.356,62
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	728.562,12	426.560,08
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	477.295,08	211.436,42
Dettes financières		43	120,98	
Etablissements de crédit		430/8	120,98	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	250.561,06	215.123,66
Fournisseurs		440/4	250.561,06	215.123,66
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	585,00	
Impôts		450/3	585,00	
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	2.875,00	6.925,00
TOTAL DU PASSIF		10/49	5.330.301,65	3.136.755,19

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	486.031,21	153.121,92
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	236,00	
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.4	62	28.247,21	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	242.621,28	96.084,09
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	868,00	364,90
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	30.785,71	7.674,95
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>183.509,01</u>	<u>48.997,98</u>
Produits financiers	6.4	75/76B	44.272,05	37.549,37
Produits financiers récurrents		75	44.272,05	37.549,37
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	14.152,93	10.384,55
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	137.136,46	84.492,36
Charges financières récurrentes		65	137.136,46	84.492,36
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	<u>90.644,60</u>	<u>2.054,99</u>
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>90.644,60</u>	<u>2.054,99</u>
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	<u>90.644,60</u>	<u>2.054,99</u>

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	33.938,52	-56.706,08
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	90.644,60	2.054,99
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	-56.706,08	-58.761,07
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2	1.696,93	
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	1.696,93	
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	32.241,59	-56.706,08
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxx	
8029	7.130,13	
8039		
8049		
8059	7.130,13	
8129P	xxxxxxxxxxxxxx	
8079	242,23	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	242,23	
(21)	<u>6.887,90</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxx	2.194.912,18
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	2.064.874,58	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	4.259.786,76	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxx	124.482,72
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	240.816,64	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	365.299,36	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	3.894.487,40	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.160,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	4.635,00	
Cessions et retraits	8375	3.800,00	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8385		
Autres mutations(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	11.995,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	11.995,00	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	477.295,08
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.824.526,37
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	1.871.649,19
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	2.982.559,45
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	2.982.559,45
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	2.982.559,45

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein ..	9087	1,1	
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	236,00	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	236,00	
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66	30.785,71	7.674,95
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	30.785,71	7.674,95
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6503		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	70.000,00
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Engagement d'acquérir des installations existantes

Exercice
250.000,00

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation ~~(ont)~~ (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats ~~(a)~~ (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~(ont)~~ (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement Frais de constitution	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*				
4. Installations, machines et outillage* Installations	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00
5. Matériel roulant*				
6. Matériel de bureau et mobilier* Mobilier et matériel de bureau	L	NR	20,00 - 33,33	20,00 - 33,33
Matériel informatique	L	NR	20,00 - 33,33	20,00 - 33,33
7. Autres immobilisations corporelles				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR.

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (*à mentionner*) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:
2. En cours de fabrication - produits finis:
3. Marchandises:
4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quodité de résultat selon l'avancement du travail).

RÈGLES D'ÉVALUATION

4. Passif

Dettes:

Le passif ~~(comporte des)~~ (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droit d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*article 102, §1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	0,2	1,0	1,1 (ETP)	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	208	1.008	1.216 (T)	(T)
Frais de personnel	102			28.247,21 (T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1	1	1,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1	1	1,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1,0
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		1	0,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,8
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1	1	1,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	1	1,8
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

SCORING DE RISQUE - WATT MATTERS

Critères techniques	Valeur	Ranking	Poids	Commentaires
Maturité/Fiabilité de la technologie et prédictibilité du productible	Cogénération gaz	4	5	Photovoltaïque = 5 ; Grand éolien = 4 ; Hydroélectricité = 4 ; Cogénération gaz = 4 ; Cogénération biomasse = 3 ; Bio-méthanisation = 2
Statut des projets	Portefeuille diversifié	3	4	En service depuis plus d'un an = 5 ; En service depuis moins d'un an = 3 ; En développement/ construction = 1 ; Portefeuille diversifié = 3
Expérience du porteur de projet		5	4	Nombreux projets développés et exploités
Contrat de maintenance et garantie de disponibilité		4	2	Tous les projets font l'objet d'un contrat de maintenance et d'une couverture d'assurance matériel/perde de revenus
TOTAL		4,0		

Critères financiers	Valeur	Ranking	Poids	Commentaires
Taux de fonds propres projeté	14,0 %	2	5	Subside augmentation de capital compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio fonds propres / quasi fonds propres	43,0 %	2	10	0 à 25% = Exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
Bénéfice avant impôts moyen pondéré pour les 3 derniers exercices	3 %	3	5	<0% = Exclusion ; 0 à 1% = 1 ; 1 à 2% = 2 ; 2 à 4% = 3 ; 4 à 5% = 4 ; +5% = 5
Taux interne de rentabilité moyen du portefeuille (TIR ou IRR) pondéré aux CAPEX	8,7 %	3	10	0 à 3% = Exclusion ; 3,1 à 5% = 1 ; 5,1 à 7% = 2 ; 7,1 à 9% = 3 ; 9,1 à 11% = 4 ; +11% = 5
Date de premier remboursement	1/8/2021	5	3	Les intérêts commencent à courir le 01/08/20. 0 à 3 mois = 5 ; 4 à 6 mois = 4 ; 7 à 9 mois = 3 ; 10 à 12 mois = 2 ; 13 à 15 mois = 1
Type de remboursement	Annuités constantes	4	5	Amortissement constant du capital = 5 ; Annuités constantes = 4 ; Remboursement du capital sur mesure = 3 ; Remboursement du capital in fine = 2
Durée du prêt	8 ans	2	3	0 à 24 mois = 5 ; 25 à 48 mois = 4 ; 49 à 72 mois = 3 ; 73 à 96 mois = 2 ; +97 mois = 1
Garanties	Portefeuille diversifié	5	10	Si pas de garant = 1 ; Si garant = Scoring Graydon en % divisé par 20 ; Portefeuille diversifié = 5
TOTAL		3,3		

Critères	Valeur	Poids	Commentaires
Critères techniques	4,0	3	
Critères financiers	3,3	5	
TOTAL	3,53		

NIVEAU DE RISQUE

2

Selon analyse ECCO NOVA

Catégorisation du risque	
CATEGORIE 1	Ranking total supérieur à 4,5
CATEGORIE 2	Ranking total compris entre 3,5 et 4,5
CATEGORIE 3	Ranking total compris entre 2,5 et 3,5
CATEGORIE 4	Ranking total compris entre 1,5 et 2,5
CATEGORIE 5	Ranking total inférieur à 1,5 (PROJET NON ADMIS PAR ECCO NOVA)

Checklist administrative (projet HIS)	Commentaires	
Permis unique (construction exploitation)	☒	
Droit foncier pour l'implantation de la centrale	☒	
Subside octroyé par la région	☐	NA
Réservation des certificats verts	☒	
Accord du gestionnaire de réseau d'électricité	☒	
Convention avec le consommateur de l'électricité (PPA)	☒	
Convention de revente de l'électricité excédentaire injectée au réseau (PPA)	☒	